

Légende

Modifications de l'affectation

- Mise en zone
- Déclassement

Modifications des aptitudes agricoles

- Ajout : A surface d'assolement (SDA)
- Ajout : B1 Apté à la culture des champs, en cas de nécessité
- Ajout : B2 Apté à l'utilisation herbagère
- Suppression : A surface d'assolement (SDA)
- Suppression : B2 Apté à l'utilisation herbagère
- Suppression : C Peu apté à un usage agricole

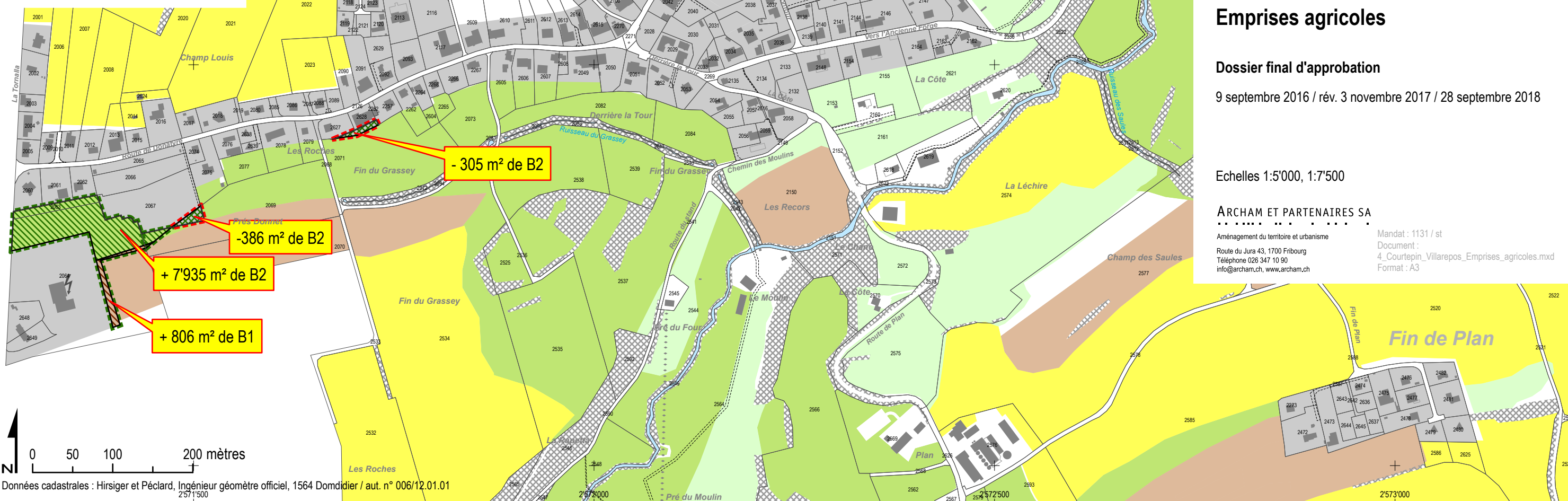
Aptitudes agricoles après révision du PAL *

- A Surface d'assolement (SDA)
- B1 Apté à la culture des champs, en cas de nécessité
- B2 Apté à l'utilisation herbagère
- C Peu apté à un usage agricole

* Source : SeCA, adapté au parcellaire vers la zone à bâtir

Autres éléments

- Zone à bâtir après révision du PAL
- Surface boisée
- Bâtiment non cadastré



STEP, déchetterie
et gravières (1:7'500)

Commune de Courtepin / secteur Villarepos
Révision du plan d'aménagement local (PAL)

Emprises agricoles

Dossier final d'approbation

9 septembre 2016 / rév. 3 novembre 2017 / 28 septembre 2018

Echelles 1:5'000, 1:7'500

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Mandat : 1131 / st
Document :
4_Courtepin_Villarepos_Emprises_agricoles.mxd
Format : A3